



RAPPORT D'ACTIVITÉ HARMONISÉ 2021

ÉTABLISSEMENTS PÔLE HANDICAP



SESSAD JULES VERNE

**39-41 BOULEVARD ALFRED WALLACH,
68068 MULHOUSE**

03 89 59 28 26

SOMMAIRE

I. IDENTITÉ DU SERVICE	PAGE 2
II. RESSOURCES HUMAINES	PAGE 3
III. ACTIVITÉ	PAGE 5
IV. JEUNES ACCOMPAGNES AU 31/12	PAGE 8
V. JEUNES ENTRES PENDANT L'ANNÉE	PAGE 11
VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNÉE	PAGE 13
VII. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ	PAGE 15
VIII. DÉMARCHE QUALITÉ ET PARTICIPATION DES PERSONNES	PAGE 15
IX. PROJET ET PERSPECTIVES	PAGE 16

I. IDENTITÉ DU SERVICE

N° Finess de la structure (principal si multi-sites)* 680016458



Raison Sociale* ARSEA SESSAD Jules Verne

Indiquez le département et la commune d'implantation de votre structure :

Haut-Rhin

Mulhouse

Type de structure* SESSAD (Hors TCC) non rattaché à un dispositif



Nom de l'organisme gestionnaire* ARSEA Direction Générale

N° de téléphone 0389592826

Adresse mail accueil.sessadjverne@arsea.fr

I.2) Informations légales sur l'activité de la structure

Si votre établissement est multisite ou si vous fonctionnez en dispositif (que celui-ci soit conventionné ou non), vous pouvez agréger les données (ex. IME site 1 + IME site 2 ; ex. IEI + SESSAD).

Pour le RAH DITEP/ITEP/SESSAD TCC (ex. ITEP + SESSAD TCC ; ex. ITEP 1 + ITEP 2...).

Nombre total de places installées financées : 20

Orientations principales de votre projet d'établissement ou de service.
(Plusieurs réponses possibles)

- Accompagnement précoce de jeunes enfants (moins de 6 ans)
- Préparation à la vie professionnelle
- Accompagnement dans l'enseignement supérieur
- Accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie et/ou à la scolarisation (hors trois disciplines précédentes)
- Toutes les orientations

I.3) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Pour l'année 2021 et conformément à l'agrément, le SESSAD accueille 20 enfants présentant une déficience intellectuelle.

Notre orientation principale est l'accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie et/ou à la scolarisation.

Notre objectif est l'entrée et/ou le maintien en scolarisation ordinaire.

Toutefois, au vu de la transformation de l'offre, notre service se verra accompagner des enfants plus âgés et par conséquent, les préparer à la vie professionnelle ou les accompagner dans l'enseignement supérieur pour les années à venir.

II. RESSOURCES HUMAINES

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre E réels
Catégorie : Personnel de direction, d'encadrement et d'administration			
Directeur général			
Directeur			
Directeur adjoint			
Directeur des ressources humaines			
Adjoint de direction			
Chef de service	1	1	0.50
Agent administratif et personnel de bureau	1	0.50	0.50
Autre personnel administratif			
Catégorie : Personnel des services généraux			
Agent de service général	1	0.25	0.25
Chauffeur			
Maitresse de maison			
Ouvrier professionnel			
Surveillant de nuit			
Autre personnel des services généraux			

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre E réels
Personnel éducatif, pédagogique et social			
Aide médico-psychologique / Accompagnant éducatif et social (AES)			
Animateur social			
Assistant de service social			
Assistante familiale ou maternelle			
AVJiste (Aide à la vie journalière)			
Codeur en langue française parlée complétée (LFPC)			
Conseiller en économie sociale et familiale			
Éducateur de jeunes enfants	1		1
Éducateur spécialisé	2	3	1.80
Éducateur sportif / enseignant APA			
Éducateur technique			
Éducateur technique spécialisé			
Enseignants spécialisés (si budgétés)			
ICACS (Intervenant Conseil en Accessibilité et Compensation Sensorielle)			
Interface de communication			

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre E réels
Personnel éducatif, pédagogique et social			
Moniteur d'atelier			
Moniteur éducateur			
Musicothérapeute / Art-thérapeute			
Professeur LSF (langue des signes française)			
Technicien de l'intervention sociale et familiale			
Transcripteur-adaptateur			
Autre personnel éducatif, pédagogique et social			
Personnel médical			
Médecin en rééducation fonctionnelle			
Médecin généraliste			
Pédiatre			
Psychiatre, pédopsychiatre		0.19	
Autre spécialité			

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre E réels
Psychologues et personnel paramédical			
Aide-soignant			
Auxiliaire de puériculture			
Ergothérapeute			
Infirmier	1	0.0286	0.0286
Instructeur en locomotion			
Masseur kinésithérapeute			
Neuropsychologue			
Orthophoniste		0.50	
Orthoptiste			
Psychologue	1	0.50	0.80
Psychomotricien, rééducateur en motricité	1	0.50	0.50
Autre personnel paramédical			
Autre			
Autre			

II.2) ETP budgétés non pourvus

Le fait d'avoir des ETP budgétés non pourvus constitue-t-il une situation récurrente dans votre structure ?

Oui Non

Pour quelles fonctions rencontrez-vous des difficultés ?

psychiatre

II.3) Répartition des effectifs rémunérés au 31 décembre 2021 (hors stage)

Indiquer dans le tableau le nombre de professionnels rémunérés sur le budget de l'établissement selon le sta



Type de contrat	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Agent de la fonction publique		
CDI	9	5.38
CDD		
<i>Dont CDD de remplacement</i>		
Intérim		
Contrat de professionnalisation		
Contrat d'apprentissage		
Autre contrat aidé		
Autre		

II.7) Formation du personnel au cours de l'année



Reportez ici les formations réalisées au cours de l'exercice 2021, ayant fait l'objet d'une convention avec un organisme de formation.

Toutes les formations répondant à ce critère sont à prendre en compte, qu'elles soient gratuites payantes.

Tout professionnel de l'équipe ayant bénéficié d'une formation pendant l'année doit être pris en compte, y compris s'il travaille dans un autre établissement ou service.

Par ailleurs, l'item recense désormais la thématique globale de la formation, et non plus son intitulé exact.

Ex. 1 : pour une formation intitulée "la découverte de la sexualité chez les adolescents présentant un TSA", indiquez "sexualité et TSA".

Ex. 2 : pour une formation intitulée "s'appropriation des nomenclatures SERAFIN", indiquez "SERAFIN".

Type de formation	Thématique de la formation	Nb d'heures (par pers.)	Nb de personne
D'adaptation/développement d...▼	Guidance parentale type "Programme BARKLEY" pour les parents d'enfants avec des troubles du comportement	14	1
D'adaptation/développement d...▼	Journées nationale des SESSAD	14	2
Obligatoire (habilitation, SST,...▼)	MAS-SST Recyclage	7	1
D'adaptation/développement d...▼	Approche médiation Perfectionnement	12	5
D'adaptation/développement d...▼	MS QUALITE	13	2
Obligatoire (habilitation, SST,...▼)	Défibriateur	1	8

II.8) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

L'équipe du SESSAD est une équipe stable depuis plusieurs années.

En 2021, deux professionnels ont bénéficié d'un congé parental de janvier à juillet 2021.

Le remplacement de l'éducatrice spécialisée a pu se faire sur cette période. Cependant la psychomotricienne n'a pas pu être remplacée par faute de candidats. C'est pourquoi le service a fait le choix de financer pour les situations les plus urgentes 54 séances en libéral pour trois enfants.

Après le retour de congé de l'éducatrice spécialisée, le service s'est organisé en interne pour faire face à une réduction de son temps de présence (20%) ayant un temps partiel suite à son congé parental. Le service bénéficie d'un financement de 0.50 ETP en orthophonie, mais malheureusement le poste reste sans candidature. C'est pourquoi le service a créé une convention partenariale avec les orthophonistes de secteur des enfants.

Actuellement, 14 enfants ont des besoins en orthophonie.

En 2021, le service a pu bénéficier de 6 formations. L'institution a fait le choix d'intégrer l'ensemble du personnel à la formation « Approche médiation perfectionnement ». Cette formation a eu pour vocation d'améliorer le travail et la communication auprès des familles.

L'association ARSEA a développé en interne, un logiciel pour améliorer la démarche qualité, pour cela l'ensemble du personnel a pu bénéficier d'un temps de formation et de mise en main pour le nouveau logiciel MS QUALITE.

La journée nationale des SESSAD est toujours un temps fort pour les professionnels. Cette rencontre permet d'avoir des regards croisés sur la dynamique et le fonctionnement de chaque SESSAD, ainsi un questionnement permanent de nos pratiques professionnelles se fait.

III. ACTIVITÉ

III.1) Modalités de fonctionnement de la structure

SESSAD : Nombre d'ACTES en lien avec le financement :

Comptabilisation des actes dans les situations où il y a plus d'un bénéficiaire et/ou plus d'un professionnel

	Un professionnel	Deux professionnels intervenant pour un même objectif	Deux professionnels intervenant pour des objectifs complémentaires
Un bénéficiaire	1 acte	2 actes	2 actes
Deux bénéficiaires (ou plus)	1 acte	2 actes (ou plus)	2 actes (ou plus)

Source : CNSA, Guide de mesure de l'activité dans les ESSMS, p.24

III.1) Modalités de fonctionnement de la structure

Nombre annuel de jours d'ouverture du SESSAD (indicateur ANAP 3)

Jours de fonctionnement : nombre de jours où le SESSAD est ouvert (les professionnels travaillent, que des enfants soient accompagnés ou non. Cela intègre par exemple les journées de rentrée, les colloques associatifs, etc.)

Jours d'activité directe : nombre de jours où les enfants ou leur famille sont effectivement accompagnés. Cela n'intègre pas les journées institutionnelles citées précédemment.

Attention : Le nombre de jours d'activité ne peut pas être supérieur au nombre de jours de fonctionnement.



	SESSAD	UEMA	UEEA
Nombre de jours de fonctionnement	205		
Nombre de jours d'activité directe	205		

III.2) Flux et file active

La file active est l'ensemble des personnes qui ont été vues au moins une fois dans l'année, quelle que soit la modalité d'accompagnement. La file active est égale à la population présente au 31 décembre + le nombre de sorties dans l'année.

	Nombre
File active des personnes accompagnées durant l'année (ANAP 2Pr7.2)	26

III.2) Flux et file active (suite)

Le total de la colonne doit être égal à la file active précisée à la question précédente

	Nombre
Nombre de jeunes adultes relevant de l'Amendement Creton	0
Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans au 31.12.2020	0
Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 24 ans ou plus au 31.12.2020	0

	Nombre
Nombre d'admissions dans l'année (hors accompagnement temporaire)	6
Nombre d'admissions en accompagnement temporaire dans l'année	6

	Nombre
Accompagnement de nuit, hébergement continu <u>uniquement</u> (y compris le week-end et les vacances scolaires)	
Accompagnement de nuit, hébergement de semaine <u>uniquement</u> (du lundi soir au jeudi soir inclus)	
Accompagnement de journée <u>uniquement</u>	
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire <u>uniquement</u> (accompagnement ambulatoire type SESSAD)	26
Jeunes ayant bénéficié au cours de l'année de <u>plusieurs modalités d'accompagnement</u> (hébergement séquentiel, accompagnement en journée séquentiel, prestation en lieu de vie ordinaire...)	
Accueil / accompagnement temporaire (dont répit)	

Comptabilisation des séances dans les situations où il y a plus d'un bénéficiaire et/ou plus d'un professionnel :

	Un professionnel	Deux professionnels intervenant pour un même objectif	Deux professionnels intervenant pour des objectifs complémentaires
Un bénéficiaire	1 séance (même si plusieurs actes dans la même journée)	1 séance	2 séances
Deux bénéficiaires (ou plus)	2 séances (ou plus)	2 séances (ou plus)	4 séances (2* nb de bénéficiaires)

Source : CNSA, Guide de mesure de l'activité dans les ESSMS, p.24

Indiquez ci-dessous les séances financées par le SESSAD uniquement.

Si vous n'êtes pas en mesure d'indiquer le détail des accompagnements, indiquer le total des séances seulement

	Nombre de Séances	Nombre de Séances
Accompagnement socio-éducatif en face à face		1290
dont individuel au SESSAD		
dont individuel à domicile		
dont individuel hors domicile (dont école)		
dont collectif au SESSAD	0	
dont collectif extra muros	0	

III.3) Séances réalisées pour les jeunes et les familles (suite)

Indiquez ci-dessous les séances financées par le SESSAD uniquement.

Si vous n'êtes pas en mesure d'indiquer le détail des accompagnements, indiquer le total des séances seulement

	Nombre de Séances	Nombre de Séances (total)
Accompagnement pédagogique (réalisé par un enseignant)		
dont individuel au SESSAD		
dont individuel à domicile		
dont individuel hors domicile (dont école)		
dont collectif au SESSAD		
dont collectif extra muros		1195
Accompagnement thérapeutique		
dont individuel au SESSAD		
dont individuel à domicile		
dont individuel hors domicile (dont école)		
dont collectif au SESSAD	0	
dont collectif extra muros	0	676
dont séance thérapeutique en libéral (dont individuel ou collectif)	676	
Interventions auprès de la famille (parents, fratrie, grands-parents...) sans la présence de l'enfant	38	

	Nombre d'acteurs qui accompagnent un enfant suivi par le SESSAD	Nombre d'acteurs qui n'accompagnent pas d'enfant par le SESSAD
ESMS		
Services hospitaliers		
Structures / acteurs de la petite enfance (y compris assistantes maternelles)		
Centre de loisirs, club sportif		
Médecine de ville		
Collectivités locales		
Entreprises		
Autres		
Education nationale, dont :		
Ecole maternelle	2	
Ecole élémentaire	14	
Collège	7	
Lycée/Lycée professionnel		
ULIS - Primaire		
ULIS - Collège		
ULIS - Lycée		
SEGPA		
EREA		

Précisez :

III.4) Transport

	Temps en ETP
Au total, quel est le temps est passé par l'équipe professionnelle (toutes fonctions confondues : éducatives, paramédicales, logistiques...) dans les transports : soit en les réalisant, soit en les organisant ?	

Nombre de kilomètres parcourus dans l'année :

	Nombre
Nombre de kilomètres	27145
dont véhicule de service ou véhicule du personnel	27145

III.5/6) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

En 2021, le service a pu accueillir 6 nouvelles admissions. Ce renouvellement est positif et a permis d'offrir nos services aux enfants inscrits sur liste d'attente depuis plusieurs mois voire année.

En 2020, la réalisation du nombre de séances avait été fortement perturbée par la pandémie. En 2021, le nombre de séances a pu augmenter et reprendre doucement son cours normal. Toutefois, il est important de tenir compte des perturbations ponctuelles toujours existantes liées à la pandémie. (Fermeture des classes, enfants cas contact, contamination des familles ou des professionnels).

Le service n'a pas complété le tableau III. 1) car nous suivons les préconisations de l'ARS qui nous demande de compter les interventions directes en séances. De ce fait, nous ne pouvons remplir cette donnée.

Toutefois, le service a réalisé 2700 séances en 2021. À noter que l'ARS a fixé un plafond de 2587 séances pour une année. Nous avons donc réalisé 113 séances supplémentaires malgré la pandémie.

Le territoire Haut-Rhin est large et vaste. Les déplacements sont rapidement importants. Courant de l'année 2021, le SESSAD est intervenu auprès de 14 écoles élémentaires, 2 écoles maternelles et 7 collèges. Ces chiffres nous démontrent que la population accueillie grandit et évolue. Peu d'enfants de moins de 6 ans sont accompagnés par notre service. De nombreuses plateformes ou dispositifs précoces a vu le jour sur le territoire et permetts une prise en charge des enfants âgés de 0 – 6ans.

IV. JEUNES ACCOMPAGNÉS AU 31/12

IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre 2021

Nombre de jeunes accompagnés selon le type de déficience principale et associée, au 31/12
(Toutes personnes, y compris en accueil temporaire)

	Déficience principale	Déficience associée
Déficience intellectuelle	18	2
Troubles du spectre de l'autisme (TSA)	0	0
Troubles du psychisme, du comportement ou de la communication	1	6
Troubles du langage et des apprentissages	1	4
Déficiences auditives	0	0
Déficiences visuelles	0	0
Déficiences motrices	0	0
Déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles	0	0
Cérébro-lésions	0	0
Polyhandicap	0	0
Autres types de déficiences	0	2

Parmi les effectifs signalés, combien sont (toutes personnes, y compris en accueil temporaire, au 31/12) :

	Nombre
En situation de handicap rare (confirmé par l'équipe relais handicap rare)	0
Epileptiques - Épilepsie active (plus de 12 crises par an)	2
Epileptiques - Épilepsie stabilisée ou modérément active (entre 0 et 12 crises par an)	3
En cours de diagnostic (quelle que soit la pathologie)	0

IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre 2021 (suite)

Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31/12 (toutes personnes, y compris accueil temporaire)

	Nombre
Moins d'1 an	0
1 à < 2 ans	0
2 à < 3 ans	0
3 à < 4 ans	0
4 à < 5 ans	0
5 à < 6 ans	1

	Nombre
6 à 10 ans (inclus)	14
11 à 13 ans (inclus)	5
14 à 15 ans (inclus)	0
16 à 17 ans (inclus)	0
18 à 19 ans (inclus)	0
20 à 24 ans (inclus)	0
25 à 29 ans (inclus)	0

IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12)

Nombre de jeunes scolarisés selon le type de classe et le temps de scolarité (au 31/12).

Si un jeune est en scolarité partagée entre deux classes différentes (exemple : unité d'enseignement et classe ordinaire ; OU unité d'enseignement interne et unité d'enseignement externe), le noter dans chaque modalité correspondante, à temps partiel (Doubles comptes autorisés).

	Temps plein (24 heures ou plus)	Temps partiel	Dont acc. par une AESH
Scolarité dans un établissement médico-social			
Unité d'enseignement interne à l'établissement médico-social	0	0	
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire	0	0	
Unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA)	0	0	
Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)	0	0	
Scolarité dans un établissement scolaire			
Ecole maternelle	0	2	2
Ecole élémentaire	3		1
ULIS école	11		2
Collège			
SEGPA			
ULIS Collège	3	1	
Maison Familiale et Rurale			
Lycée/lycée professionnel/CFA			
ULIS Lycée			
EREA			
Autre (Pôle de regroupement...)			
Enseignement supérieur			

IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12) (suite)

Données à renseigner au 31/12

	Nombre
Scolarité partagée <u>uniquement</u> entre UE interne à l'établissement et UE externalisée	0
Scolarité partagée entre établissement médico-social et un établissement scolaire	0
Scolarité partagée entre une ULIS et une classe ordinaire	13

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents au 31/12

	Nombre
Nombre de jeunes ayant un traitement médicamenteux <u>en raison de leurs troubles psychologiques/psychiatriques</u> :	2

	En interne (ou sur financement établissement ou SESSAD)	En libéral ou hospitalier (hors financement établissement ou SESSAD)
Ergothérapeute	2	0
Kinésithérapeute	0	0
Orthophoniste	17	0
Orthoptiste	0	3
Psychologue	10	0
Psychomotricien	7	1
Psychiatre	0	1
Médecin rééducation fonctionnelle	0	0
Autre médecin	0	
Instructeur en locomotion	0	0
Aveïjiste	0	0
Transcripteur-adaptateur de documents	0	0
Interface de communication	0	0
Codeur LFPC	0	0
Autre professionnel paramédical	0	0

	Nombre
Nombre total de jeunes non oralisant (hors surdit�)	0
Nombre total de jeunes concern�s par un outil de communication alternative (PECS, MAKATON, photo langage,...)	12

	Nombre
Un r�gime alimentaire sp�cifique (sur prescription m�dicale) Ex: texture modifi�e, allergie	1
Une stomie	1
Une sonde gastrique	0

IV.4) Jeunes b n ficiant d'une mesure de protection de l'enfance

Nombre de jeunes b n ficiant d'une mesure de protection de l'enfance, au 31/12

Donn�es � renseigner au 31 d�cembre		Nombre de <u>mineurs</u> b�n�ficiant :
d'un placement	en IME (sur d�cision judiciaire)	0
	Chez un assistant familial	0
	PAD (placement � domicile)	0
	en pouponni�re	0
	En MECS (ou foyer)	0
d'une mesure �ducative	AED	0
	AEMO	4
	chez un tiers digne de confiance	0

IV.6) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploit s statistiquement. Ils ont vocation   nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les donn es que vous avez renseign es.

En 2021, le SESSAD a accueilli 18 enfants pr sentant une d ficience intellectuelle, dont deux avec un trouble associ . La d ficience intellectuelle ne permet pas de clarifier un diagnostic clair. De nombreux parents peuvent  tre encore dans l'attente de ce diagnostic ou une meilleure compr hension sur la d finition de "d ficience intellectuelle". Pour ce faire, un accompagnement sur l'acceptation du handicap de l'enfant est propos  par l' quipe aux familles qui en ressentent le besoin.

Aucun enfant ne pr sente un diagnostic TSA. Cette particularit  s'explique certainement par la pr sence de SESSAD sp cialis  pour l'accueil de ses enfants.

Un enfant pr sente un trouble psychique, cependant 6 enfants sur les 18 qui pr sentent une d ficience intellectuelle ont un trouble psychique associ .

Un enfant Dys est rep r , mais 4 enfants ont une d ficience du langage associ .

5 enfants ont une  pilepsie connue.

Cette multitude de profil n cessite une adaptation de la prise en charge de l' quipe pluridisciplinaire afin de r pondre au mieux aux besoins de chacun.

L'ensemble des enfants du SESSAD sont scolaris s en milieu ordinaire.

La majeure partie des enfants est  g  entre 6 et 10 ans et sont donc scolaris s en  cole primaire. Notre service accueille peu d'enfants de moins de 6 ans. Cette r alit  est certainement en lien avec les nombreux dispositifs pr coces qui ont vu le jour ces derni res ann es.

Toutefois, l'augmentation de l' ge moyen est en nette augmentation. Le service sera amen    intervenir aupr s des adolescents et par cons quent au coll ge et au lyc e dans les prochaines ann es.

Il est   noter  galement que peu d'enfants sont en scolarisation partielle. Seulement 3 enfants suivent une scolarisation partielle. Un des trois enfants est   temps partiel   la demande de l' cole en raison de sa stomie. Pour des raisons de s curit , l'enfant ne peut  tre accompagn    l' cole en pr sence de son AESH. Les deux autres enfants, n'ont pas encore les capacit s leur permettant d' tre   l' cole   temps plein.

En 2021, un enfant b n ficie d'un accompagnement en psychomotricit  en lib ral hors financement SESSAD pour des raisons de moyen humain. En effet, la psychomotricienne du SESSAD  tant en temps partielle pour cong  parental ne peut accompagner plus de 7 enfants.

Quatre enfants b n ficiant d'une mesure AEMO. Un lien direct est pr sent avec le service d'AEMO et son  quipe. Une augmentation des rencontres sera peut- tre n cessaire   l'avenir pour d terminer les modes d'interventions de chaque professionnel et un meilleur accompagnement aupr s des familles.

12 enfants ont pu b n ficier de support visuel adapt    leurs compr hensions pour les aider   appr hender les rep res, les espaces, am liorer leur concentration, d velopper les apprentissages scolaires et renforcer les comportements adapt s.

V. JEUNES ENTRÉS PENDANT L'ANNÉE

V.1) Age des jeunes entrés pendant l'année

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an	0	6 à 10 ans (inclus)	5
1 à < 2 ans	0	11 à 15 ans (inclus)	0
2 à < 3 ans	0	16 à 17 ans (inclus)	0
3 à < 4 ans	0	18 à 19 ans (inclus)	0
4 à < 5 ans	0	20 à 24 ans (inclus)	0
5 à < 6 ans	1	25 à 29 ans (inclus)	0

V.3) Scolarité avant l'admission (jeunes entrés dans l'année uniquement)

Exclusion des doubles comptes : le total ne peut pas être supérieur au nombre de jeunes entrés dans l'année

	Nombre	Dont acc. par une AESH
Non scolarisé	0	
Scolarité dans un établissement MS uniquement		
Unité d'enseignement dans un établissement médico-social		
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire		
UEMA		
UEEA		
Scolarité partagée entre un étab. MS et un étab. scolaire		
Une journée ou moins par semaine dans l'établissement scolaire		
Entre 1,5 et 3,5 journées par semaine dans l'établissement scolaire		
Scolarité dans un établissement scolaire uniquement		
ULIS Primaire	1	
ULIS secondaire (collège, lycée)		
SEGPA		
EREA		
Enseignement ordinaire à temps complet (hors ULIS, SEGPA et EREA)	2	
Enseignement ordinaire à temps partiel (hors ULIS, SEGPA et EREA)	3	
Autre		
Pas d'information sur la scolarité avant l'admission		

V.4) Accompagnement antérieur (jeunes entrés dans l'année uniquement)

Exclusion des doubles comptes : le total ne peut pas être supérieur au nombre de jeunes entrés dans l'année

	Nombre
Uniquement en famille (A l'exclusion de toute autre modalité d'accueil, y compris scolaire)	
Milieu ordinaire (ex. école ordinaire, crèche) uniquement	4
CAMSP	1
CMPP	
EEAP	
IEM	
IES	
IME (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	
ITEP/DITEP	
SESSAD (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	
Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)	
Autres ESMS	
Equipe relais handicap rare (ERHR)	
Services de psychiatrie infanto-juvénile	
Professionnels paramédicaux libéraux	
Autres	1
Pas d'information sur l'accompagnement antérieur	

Délai d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Pour chacune des personnes entrées au cours de l'année 2021, veuillez renseigner la date de notification délivrée par la CDAPH, ainsi que la date d'admission dans l'établissement.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Ces données serviront à calculer les délais moyens avant admission.

Si la personne dispose d'une autre notification antérieure pour laquelle elle n'avait pas eu de réponse, prenez en compte la date la plus ancienne.

Date de notification	Date d'admission	Précisez la déficience (ou trouble principale de l'enfant
27/02/2020	18/01/2021	Déficience intellectuelle
30/01/2020	08/11/2021	Déficience intellectuelle
27/06/2019	01/09/2021	Déficience intellectuelle
28/05/2020	23/08/2021	Déficience intellectuelle
25/03/2021	20/12/2021	Déficience intellectuelle
30/04/2020	26/08/2021	Déficience intellectuelle

V.5) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

La liste d'attente du SESSAD est conséquente et ne cesse de s'accroître.

En 2021, le service a réalisé 6 nouvelles admissions. Les enfants sont pour 5 d'entre eux âgés de 6 à 10ans. Un seul enfant est âgé de moins de 6 ans.

La durée moyenne entre la notification et l'admission de l'enfant est d'environ 1 an et 130 jours.

Concernant les 6 enfants admis au SESSAD courant 2021, 3 d'entre eux ont bénéficié d'une scolarisation à temps partielle, 2 enfants en scolarisation à temps plein et un enfant en ULIS Primaire.

Un enfant parmi les 6 admissions a été suivi et orienté par le CAMSP. Une seconde enfant a été suivie et orientée par l'UETA, les autres n'ont pas pu bénéficier d'un suivi antérieur.

Cette donnée est importante et relève l'information que le SESSAD est le plus souvent le premier service à intervenir auprès de l'enfant et sa famille. La durée de l'accompagnement est forcément répercutée par cette donnée.

VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNÉE

VI. 1) Durée moyenne de séjour

Cette partie concerne les jeunes ayant quitté définitivement l'établissement entre le 01/01/2021 et 31/12/2021 inclus, hors accompagnement temporaire, consultation ponctuelle et interruption ou sortie temporaire.

	Nombre
Nombre de sorties définitives dans l'année (y compris les accueils temporaires)	6
Nombre de sorties définitives dans l'année hors accueils temporaires	6
<i>Dont sorties avec notification</i>	2
<i>Dont sorties sans notification</i>	4

VI. 2) Age à la sortie

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an	0	6 à 10 ans (inclus)	0
1 à < 2 ans	0	11 à 13 ans (inclus)	4
2 à < 3 ans	0	14 à 15 ans (inclus)	2
3 à < 4 ans	0	16 à 17 ans (inclus)	0
4 à < 5 ans	0	18 à 19 ans (inclus)	0
5 à < 6 ans	0	20 à 24 ans (inclus)	0
		25 à 29 ans (inclus)	0

VI. 3) Parcours après la sortie

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité d'accueil en journée après la sortie

Pas de double compte : le total ne doit pas être supérieur au nombre de jeunes sortis définitivement pendant l'année

	Nombre
Education générale ou professionnelle	
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage avec SESSAD	2
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage sans SESSAD	4
IME	
Etablissement pour enfants polyhandicapés	
ITEP/DITEP	
IEM	
IES	
En établissement pour enfants handicapés à l'étranger	
Activité professionnelle	
Activité à caractère professionnel en ESAT	
Emploi en entreprise adaptée	
Emploi en milieu ordinaire	
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	
En formation ou en stage	

VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur logement ou hébergement après la sortie

Pas de double compte : le total ne doit pas être supérieur au nombre de jeunes sortis définitivement pendant l'année

	Nombre
Logement personnel	
Habitat inclusif (au sens de la loi ELAN)	
Hébergé chez parents, proches	6
Logement collectif (appartement collectif, foyer 'éclaté',...)	
Famille d'accueil	
Foyer d'hébergement	
Foyer occupationnel ou foyer de vie	
MAS ou FAM	
Établissement de santé	
Établissement social (MECS, maison relais,...)	
Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale	
Centre de rééducation professionnelle (CRP)	
Autre	
Inconnu	
Sans objet : décès	

VI. 4) Suivi des sortants

	Nombre
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années ayant bénéficié d'un acte de suivi durant l'année 2021	4
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années	18

Durée d'accompagnement des personnes sorties définitivement (Hors acpt temporaire)

Pour chacune des personnes sorties définitivement au cours de l'année 2021, veuillez renseigner la date à laquelle elle a été admise, ainsi que la date de sa sortie.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Date d'admission		Date de sortie	
29/08/2018		16/07/2021	
26/08/2019		16/07/2021	
29/08/2018		05/11/2021	
26/08/2015		22/12/2021	
25/03/2019		16/07/2021	
20/09/2017		16/07/2021	

VI.6) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

En 2021, 6 enfants sont sortis définitivement du SESSAD. 2 enfants ont eu une orientation en SESSAD Professionnel, les 4 autres enfants ont pu poursuivre leur scolarisation et l'entrée dans la vie professionnelle de façon autonome.

Jusqu'à présent, le SESSAD bénéficiait d'un agrément pour des enfants âgés de 6 à 14 ans. L'ensemble des enfants sortant ont plus de 11 ans. Ce phénomène va certainement s'estomper dans les prochaines années en raison de l'augmentation de l'accueil des enfants jusqu'à 20 ans.

Depuis les trois dernières années, 18 enfants ont quitté le SESSAD. Un lien ou une intervention de la part de l'équipe éducative a été nécessaire pour 4 enfants.

La durée moyenne de l'accompagnement des enfants sortants en 2021 est de 3 ans et 147 jours. Certains accompagnements ont été nécessairement plus longs en fonction du profil et des besoins de l'enfant.

VII. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

VII. Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Depuis le départ à la retraite du médecin psychiatre, le service n'a jamais pu le remplacer par faute de candidature.

L'Association a su s'adapter et a permis à l'infirmière de l'IME Jules Verne de dégager un temps pour le SESSAD à savoir 1h par semaine.

L'infirmière organise un entretien d'admission médicale pour chaque nouvelle admission. Un suivi pour les premiers soins est proposé aux familles. En cas de soin plus important, une éducation aux soins et une désensibilisation aux outils médicaux peuvent être proposées.

En 2021 aucun enfant ne bénéficie d'un soin en prévention.

VIII. DÉMARCHES QUALITÉ ET PARTICIPATION DES PERSONNES

IX.1) Implication des familles

Données à renseigner par rapport à la file active

	Nombre
Nombre de familles (ou de représentants légaux) présentes (au moins un des deux parents) à l' <u>élaboration du PPA</u>	16
	Nombre
Nombre de familles ayant participé au PPA par un autre moyen (téléphone, visio, référent ASE le cas échéant...)	0
	Nombre
Nombre d'enfants (parmi les 3 ans et plus) pour lesquels au moins une réunion avec l' Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) s'est tenue durant l'année	26

IX.2) Instances pour la participation des usagers

Disposez-vous d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) ? Oui Non

Disposez-vous d'une autre forme de participation ? Oui Non

Avez-vous mis en place d'autres outils ou démarches favorisant la participation des jeunes ? Oui Non

Avez-vous mis en place d'autres outils ou démarches favorisant la participation des familles ? Oui Non

IX.3) Date des dernières évaluations interne/externe

Date de la dernière évaluation interne ? 02/11/2015 

Date de la dernière évaluation externe ? 05/10/2020 

IX.4) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Selon l'article L312-8 du CASF, «les établissements et services (...) procèdent à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, au regard notamment de procédures, de références, et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles, validées (...)».

En 2021, 16 familles ont répondu présentes lors de l'élaboration du PPI de leur enfant.

L'ensemble des enfants du SESSAD ont pu profiter d'une ESS au sein de leur école. La présence du SESSAD durant cette instance est toujours assurée.

En 2021, la participation des jeunes sous forme de questionnaire de satisfaction n'a malheureusement pas pu se faire. La pandémie a réduit de façon importante les effectifs du service tout au long de l'année. La présence des familles au sein de l'établissement n'était pas possible dans ce contexte sanitaire.

La dernière évaluation interne au sein du service a eu lieu en 2015 et son évaluation externe en 2020. Depuis la loi du 24 juillet 2019, les évaluations des ESMS ont été réformées. Les évaluations internes n'existeront plus, seules des évaluations externes seront prévues désormais tous les 5 ans ou 3 fois sur les 15 ans d'autorisation de fonctionnement.

C'est pourquoi notre service réalisera sa prochaine évaluation externe pour 2025.

En 2021, le SESSAD a été un service « pilote » au sein de l'Association pour expérimenter la mise en place du logiciel MS QUALITÉ afin de garantir et faciliter la gestion de l'amélioration continue de la qualité.

IX. PROJET ET PERSPECTIVES

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Veillez indiquer les projets et perspectives qui aboutiront à une modification du projet d'établissement (pour exemple, augmentation du nombre de places, modification du type d'accueil, changement dans l'organigramme de l'établissement...):

En 2022, le service va procéder à la nouvelle écriture de son projet d'établissement. L'institution a pour vocation de faire un seul et même projet d'établissement pour l'IME et le SESSAD.

Ce nouvel écrit a pour objectif d'harmoniser les deux entités et de tendre vers le projet DAME (Dispositif d'accompagnement médico-éducatif). L'avancée de ce projet a été freinée par la pandémie actuelle et reprendra son cours en 2022.

Cette fusion s'inscrit pleinement dans la transformation de l'offre de service et permettra ainsi à chaque enf. de profiter d'un parcours individualisé, en facilitant les transitions et en proposant un accompagnement « su mesure » au bénéficiaire et sa famille.

La volonté de l'établissement est de créer une réelle transversalité des compétences professionnelles. La spécificité du SESSAD peut servir aux enfants de l'IME et inversement.

Veillez indiquer les nouvelles activités, nouveaux services rendus aux personnes accompagnées :

Un projet de réhabilitation du quartier des coteaux est en cours. La Mairie de Mulhouse a demandé au service du SESSAD et une partie d'un groupe d'enfant de l'IME de libérer le bâtiment actuellement utilisé.

Un déménagement est prévu pour septembre 2022 dans l'ancien conservatoire de musique de Mulhouse.

Ce déménagement va entraîner d'important changement dans nos pratiques (rallongement des trajets, intégration au cœur du centre-ville, nouvelle dépense budgétaire...).